

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 46**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de dépôt du tableau 'Le Soir' de Maurice Denis**

**Le musée des Beaux-Arts de Quimper a l'opportunité d'enrichir son fonds grâce la mise en dépôt d'une œuvre de Maurice Denis "*Le Soir*", appartenant au musée de la Chartreuse de Douai. Cette proposition fait suite au prêt important du tableau de Guido Reni, "*Sainte Madeleine pénitente*" (ancienne collection de Louis XIV), consenti au musée de la Chartreuse de Douai par le musée des Beaux-Arts de Quimper.**

\*\*\*

Le musée de la Chartreuse de Douai propose de mettre en dépôt au musée des Beaux-Arts de Quimper une œuvre de Maurice Denis, *Le Soir*, réalisée en 1894.

Ce portrait de Marthe Meunier, épouse de Maurice Denis, réalisé à Loctudy, se détache devant une fenêtre ouvrant sur la baie de Loctudy au crépuscule. Par la simplification des formes, les contours noirs et les contrastes de couleurs, l'œuvre est représentative de l'esthétique Nabi. Elle s'inscrit parfaitement dans l'ensemble des collections consacrées à l'Ecole de Pont-Aven et au mouvement Nabi.

Le dépôt est consenti pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le transport de l'œuvre est à la charge de la ville de Douai.

La ville de Quimper s'engage à assurer l'œuvre selon la formule « clou à clou » (transport aller-retour et séjour), à la présenter en salle et à garantir sa sécurité et sa conservation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention régissant les modalités du dépôt accordé par le musée de la Chartreuse de Douai.